

## 1. Opposabilité des conditions générales

1.1. Les prescriptions des présentes conditions générales font partie intégrante de nos offres. Sauf stipulation expresse contraire, le client est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses. Toute mention de la dénomination « Business Communication & Management », « Bizcom », « Bizcom.be », « Sportco », « Sportco Team », « Sportco Business », « DLD Network », « DLDnet » ou « DLDnet.com » représente l'activité dirigée par la société « Business Communication & Management scs ».

1.2. Tout courrier, fax ou email est entendu par les 2 parties comme ayant valeur légale.

1.3. Toute dérogation ou modification aux présentes clauses sera non valide si elle n'a pas été faite par écrit et acceptée par les deux parties.

## 2. Offre et acceptation

Toute commande de prestations et/ou dérivables donnera lieu à l'établissement d'un bon de commande.

Le client doit obligatoirement marquer son accord sur le montant repris sur ce document par fax ou par courrier (papier ou électronique) retourné à Bizcom.

Le bon de commande reprend les caractéristiques que le client considère essentielles à la réalisation des prestations et des dérivables. En l'acceptant, il laisse à Bizcom entière liberté pour la réalisation des conditions accessoires.

Toute autorisation ou redevance due en raison de l'utilisation d'image, de photo, de logo ou de musique nécessaire à la réalisation des prestations, des dérivables ou de l'intervention sur site est entièrement à charge du client.

Toute réalisation des prestations, des dérivables ou de l'intervention sur site est soumise aux présentes conditions générales, à l'exclusion des conditions propres au client.

Le refus d'un bon de commande entraîne automatiquement la facturation au client d'un montant de 250 EUR. En cas de réalisation de dérivables, l'acceptation et le paiement de l'acompte tient lieu de validation de la commande. En cas de prestations en régie, toute facture d'heures prestées et non contestée dans les 7 jours validera la commande.

## 3. Délai

Le délai de livraison est donné à titre purement indicatif. Un retard éventuel n'implique nullement le paiement d'une indemnité et ne peut entraîner la résiliation du contrat.

## 4. Prix

4.1. Le prix s'entend hors TVA sauf mention contraire.

4.2. Le prix comprend les frais relatifs à la réalisation des prestations, des dérivables, de l'intervention sur site, tel que défini par ses conditions essentielles dans le bon de commande ou implicitement (voir 2.). Il ne comprend en aucun cas les frais relatifs à la demande d'une adresse et à l'ouverture du site au nom du client, qui reste entièrement à sa charge, ainsi que toutes les démarches qui y sont liées excepté en cas de contrat d'hébergement sur les serveurs de Bizcom. Dans ce cas, les frais relatifs à la demande ou au transfert d'une adresse et à l'ouverture du site seront repris sur le bon de commande et facturés comme tel.

4.3. Sauf dérogation expresse, pour toute demande, à l'exception de prestations en régie, un acompte de 60 % du prix total TVAC est acquitté au jour de l'acceptation du bon de commande et tient lieu implicitement de validation de celui-ci. Bizcom se réserve le droit d'exiger la totalité du prix total TVAC comme acompte pour toute commande de bien ou services personnalisés.

4.4. Le solde restant dû est payable au siège de Bizcom ou par virement bancaire auprès des organismes financiers mentionnés sur le présent document.

4.5. Toute facture non-contestée par recommandé dans les 8 jours de son établissement est censée définitivement acceptée.

4.6. Les factures sont payables au maximum dans les 8 jours suivants la date de facturation sauf mention contraire et au maximum le jour de la livraison des biens ou services commandés.

4.7. Jusqu'au jour de l'établissement de la facture, les prix mentionnés dans l'offre peuvent être réajustés. Bizcom s'autorise un tel réajustement suite et proportionnellement à toute circonstance qui, indépendamment de sa volonté, influencerait sur sa politique des prix.

## 5. Défaut de paiement

Le défaut ou le retard de paiement de tout ou partie d'une facture entraîne de plein droit et sans mise en demeure :

5.1. L'exigibilité de toutes les autres factures, même non-échues.

5.2. Une majoration de la somme due de 18 % sans toutefois que cette somme puisse être inférieure à 75 EUR, au titre de clause pénale conventionnelle et forfaitaire.

5.3. La mise au débit du client d'un intérêt de 20 % par an à dater de l'échéance.

La clause pénale (5.2.) et la déduction des intérêts (5.3.) sont destinées à couvrir des dommages distincts et sont donc cumulables.

5.4. L'insolvabilité notoire, l'introduction d'une demande en concordat ou la faillite du client rendront l'ensemble des sommes dues par ce dernier immédiatement exigibles, sans que cette déchéance de terme ne nécessite une mise en demeure préalable.

5.5. Bizcom a le droit de compenser ses créances vis-à-vis du client par d'éventuelles créances que celui-ci aurait à son égard.

## 6. Clause résolutoire expresse

Bizcom peut procéder de plein droit à la résolution du contrat sans mise en demeure lorsque le client ne respecte pas ses ou l'une de ses obligations. Ce droit lui est reconnu sans préjudice du droit de réclamer le remboursement des frais encourus et l'indemnisation du dommage subi conformément à l'article 5.

## 7. Modification du projet initial

Toute modification que voudrait apporter le client au projet sur lequel les parties se sont initialement entendues, doit être notifiée à Bizcom par courrier recommandé reprenant les informations nécessaires à cette réalisation. Que cette modification intervienne en cours de réalisation du prototype ou au moment de sa présentation au client, Bizcom peut :

7.1. soit exécuter le travail conformément aux nouvelles prescriptions de celui-ci ;

7.2. soit exécuter le travail en ajustant le prix à ses nouvelles exigences;

7.3. soit refuser d'exécuter le travail sous ces nouvelles conditions, procéder à la résolution de plein droit de la convention, sans mise en demeure et sans préjudice des intérêts et dédommagements conformément à l'article 3 des présentes conditions.

Bizcom s'engage à notifier sa prise de position dans les 3 mois de la réception du courrier du client. Un supplément forfaitaire de 150 EUR sera immédiatement exigible pour couvrir les frais de modification.

## 8. Réception des travaux

Bizcom informe le client de l'existence des dérivables par email ou lettre, recommandé(e) avec accusé de réception. L'absence de contestation dans les 5 jours ouvrables du courrier susmentionné entraîne réception des travaux et libère Bizcom de toute responsabilité quant au contenu et à la présentation des dérivables. En cas de prestations en régie, la facture récapitulative des heures tient lieu de document de réception des prestations et suit les règles de contestation éventuelle de toute facture (voir 4.5).

## 9. Responsabilité

Bizcom ne peut en aucun cas être tenu responsable :

9.1. des changements administratifs de tout type.

9.2. des modifications apportées au contenu, à la présentation ou à la formulation des dérivables, imputables à un cas fortuit, une force majeure ou tout autre fait indépendant de sa volonté. Il n'est pas non plus tenu responsable des modifications apportées postérieurement à la réception des travaux.

9.3. de l'utilisation d'image, de photo, de logo ou de musique commandée ou acceptée par le client pour la réalisation ou l'adaptation de son site.

9.4. de l'inaccessibilité des dérivables due à une défaillance technique des serveurs, du réseau ou d'Internet, de tout support médiatique et donc d'aucun préjudice engendré par cette inaccessibilité. En cas de défaillance prolongée des serveurs Bizcom uniquement, Bizcom pourrait décider de ne pas facturer la mensualité prévue pour le mois en cours dans le cadre d'un contrat d'hébergement et/ou de maintenance. Bizcom se réserve le droit d'appliquer cette dernière close.

## 10. Sous-traitance

Bizcom a le droit de confier l'exécution de la présente convention à un tiers, personne physique ou morale sans devoir le notifier au client ou obtenir l'accord de celui-ci.

## 11. Compétence

Tout différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions et conventions s'y rattachant sera régi par le droit belge à la compétence exclusive des tribunaux de Charleroi.